



## S O M M A I R E

	<i>Page</i>
Point 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956	
<i>(suite)</i> .....	35

*Président*: M. Hans ENGEN (Norvège).

## POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier  
1956 (A/2904 et Add.1, A/2921) [suite]*Discussion générale (suite)*

1. M. McCANN (Canada) note avec plaisir que le budget de l'Organisation a diminué et que le Secrétaire général a accepté les quelques réductions recommandées par le Comité consultatif, étant entendu que le Comité ne s'opposerait pas, le cas échéant, à des virements de crédits d'un chapitre à un autre. Les travaux de la Commission s'en trouvent beaucoup facilités.
2. Deux constatations s'imposent: la réorganisation du Secrétariat n'est pas achevée et la Commission attend encore certains rapports sur le Département des affaires économiques et sociales, l'Office européen, les centres d'information et les commissions économiques régionales, de même que les prévisions révisées relatives aux dépenses des services de New-York. Ce sont là des questions d'importance majeure.
3. Le Comité consultatif a formulé des réserves au sujet du chapitre 10 (Département de l'information). Il n'est pas de domaine budgétaire où il faille faire preuve de plus de jugement et de modération; la délégation canadienne est disposée à laisser au Secrétaire général le soin d'examiner soigneusement le problème et d'élaborer un plan méthodique qui permettra d'atteindre peu à peu le but recommandé.
4. Comme l'ont dit les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le budget et le programme de la plupart des institutions spécialisées paraissent encore loin d'être stables. De plus, l'exécution de certains programmes bénévoles, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, par exemple, est pratiquement à la charge de quelques pays généreux. La chose n'est certainement pas équitable. Plusieurs Etats Membres, enfin, sont en retard dans le versement de leur contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.
5. S'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour faire face aux engagements contractés —

remboursement de l'impôt sur le revenu, Conférence sur l'énergie atomique — on peut s'étonner d'entendre envisager la possibilité de modifier les traitements et indemnités du personnel, car la question paraissait avoir été réglée après un examen approfondi. Mais, en l'occurrence, la délégation canadienne sait qu'il faut offrir aux fonctionnaires internationaux des conditions de vie satisfaisantes si l'on veut bénéficier du concours de personnes qualifiées, c'est pourquoi, le cas échéant, elle votera les modifications nécessaires.

6. Le Canada subvient à une part relativement lourde des dépenses de l'Organisation et il en est fier, mais il y a un équilibre à respecter entre le coût des services de l'Etat et celui de l'action internationale. On doit donc souhaiter que l'Organisation fasse preuve de prudence et que le Secrétaire général ne propose rien de nouveau qui ne soit vraiment justifié; si des recommandations importantes sont présentées, elles devraient l'être suffisamment à l'avance pour permettre à l'Administration de chaque pays de bien les étudier.

7. Si la délégation canadienne a insisté particulièrement sur une bonne gestion financière, c'est une preuve de l'intérêt sincère qu'elle porte à l'Organisation, car c'est en utilisant judicieusement ses ressources que l'Organisation des Nations Unies s'acquittera vite et bien de la noble mission qu'on lui a confiée.

8. M. BLANCO (Cuba) souligne que le dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies marque le début d'une étape pour le Secrétariat dont la réorganisation sera achevée à la fin de l'année. Cet événement coïncide avec l'apparition d'une nouvelle atmosphère dans les relations internationales. La réorganisation a déjà donné de bons résultats dans plusieurs départements et des économies ont été réalisées. On peut donc espérer parvenir bientôt à une certaine stabilité, mais il faut éviter une cristallisation dangereuse et adapter toujours l'outil à la tâche, c'est-à-dire le Secrétariat aux exigences de la vie internationale.

9. La délégation cubaine approuve les mesures que le Secrétaire général a déjà prises ou va prendre pour faciliter les mutations et resserrer la coordination des divers services. Mais, quand il s'agit de personnel, il faut agir avec prudence et, tout en tenant compte du principe de la répartition géographique, il serait souhaitable, pour ménager des possibilités d'avancement, de nommer aux postes vacants des fonctionnaires qui sont déjà au service de l'Organisation.

10. Le Secrétaire général demande pour 1956 moins de crédits que pour les années précédentes; le Comité consultatif, de son côté, recommande certaines réductions. La délégation cubaine votera pour toutes les propositions visant à réduire les dépenses dont la nécessité ne s'impose pas absolument. On tend, par exemple, à organiser des conférences en dehors de New-York, ce qui est souvent dispendieux. Il faudrait poser à cet égard un principe général: lorsqu'un gouvernement invite l'Organisation des Nations Unies à tenir une

conférence sur son territoire, il devrait prendre à sa charge toutes les dépenses supplémentaires.

11. Si, depuis 1953, le budget de l'Organisation a diminué, il n'en est pas de même des institutions spécialisées. Leur activité a augmenté, mais les dépenses de l'Organisation mondiale de la santé, de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation internationale du Travail, notamment, se sont accrues considérablement entre 1951 et 1956. Il importe d'examiner soigneusement le problème; les Etats intéressés pourraient recommander aux institutions spécialisées de stabiliser leurs budgets.

12. Pour ce qui est des travaux contractuels d'imprimerie, il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats; cependant, on a opéré d'ores et déjà certaines réductions en suivant les recommandations de 1954 tendant à établir un contrôle rigoureux.

13. Le Secrétaire général accepte les réductions recommandées par le Comité consultatif. La chose est très heureuse: en effet, contrairement à ce qui est arrivé bien souvent, il n'existe plus guère de divergences entre l'Administration et le Comité consultatif.

14. M. KLANG (Chine) note avec satisfaction que la diminution progressive des dépenses constatée depuis plusieurs années se poursuit. Le Secrétaire général est maintenant sur la bonne voie et ne tardera pas à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé: donner au Secrétariat une base saine et solide. C'est là une tâche de grande ampleur, qui nécessite bien des précautions, et il importe de ne pas obliger le Secrétaire général à l'exécuter avec trop de hâte. Cependant, cette réorganisation devrait être achevée au plus tôt, tant pour la bonne marche du Secrétariat que dans l'intérêt des fonctionnaires eux-mêmes. Ainsi qu'il est dit aux paragraphes 10 et 11 de l'avant-propos aux prévisions budgétaires (A/2904), la réorganisation — mesure dont l'objet essentiel était d'améliorer le rendement — se traduira par une économie d'environ 2 millions de dollars par rapport au budget de 1954. Les conclusions du Groupe d'étude chargé de préparer la réorganisation des bureaux de l'Organisation situés en dehors de New-York seront du plus haut intérêt.

15. Quelle que soit l'expérience que le Secrétaire général pourra acquérir avec le temps en ce qui concerne l'administration du personnel, les considérations dominantes doivent rester celles qui sont énoncées au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte.

16. Si l'on admet, comme l'a dit le Secrétaire général à la 490ème séance (A/C.5/630), que la majorité des emplois doivent être réservés à du personnel de carrière, il faut alors encourager le reclassement des postes et la promotion des fonctionnaires subalternes aux échelons supérieurs. Les fonctionnaires subalternes qui commencent leur carrière au service de l'Organisation doivent non seulement pouvoir accéder aux postes les plus élevés de la catégorie des administrateurs, mais aussi aux postes de directeur. Dans toute la mesure possible, les postes supérieurs devraient être attribués aux fonctionnaires du Secrétariat, et il conviendrait à cette fin de définir les normes de compétence nécessaires.

17. Le système de formation dont parle le Comité consultatif (A/2921, par. 70) mérite, lui aussi, d'être pris en considération. Il serait souhaitable, à cet effet, d'établir avec les départements intéressés un programme à long terme bien précis.

18. Les conclusions du Groupe d'étude auront une grande influence sur la structure et l'organisation du Département des affaires économiques et sociales; dès 1953, la délégation chinoise a insisté sur la nécessité de coordonner les travaux de ce département et de l'Administration de l'assistance technique et d'intégrer le plus économiquement possible les services centraux de direction et de planification. Pour ce qui est de la Direction des affaires économiques, la délégation chinoise éprouve les mêmes doutes que le Comité consultatif (A/2921, par. 83).

19. Dans le domaine de l'information, il serait bon de connaître l'opinion du Secrétaire général sur les deux questions soulevées par le Comité consultatif (A/2921, par. 90 et 93), à savoir la réalisation de nouvelles économies et la fixation d'un ordre de priorité pour le programme de travail de ce département.

20. Pour ce qui est du programme de "stagiaires-guides" dont il est question à la rubrique iii de l'article IV du chapitre 15, on doit se rappeler que, d'une façon générale, les programmes de stage de l'Organisation des Nations Unies ont pour objet de fournir aux stagiaires une expérience pratique des travaux des divers organes; on peut donc se demander s'il était sage de combiner ce programme avec le Service des visites. Il est permis de penser que les stagiaires qui viennent d'arriver au Siège et qui ne savent encore rien de l'Organisation ne sont pas en mesure de répondre aux questions des visiteurs sur l'Organisation des Nations Unies et ses travaux. Quant à ceux qui viennent d'acquérir certaines connaissances pratiques sur les travaux du Secrétariat, les affecter au Service des visites serait leur faire perdre leur temps.

21. La délégation chinoise insiste une nouvelle fois pour que les réunions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aient lieu, dans toute la mesure possible, à New-York. Elle espère d'autre part que la Commission approuvera les projets d'amendements au statut du Tribunal administratif, amendements que le Comité spécial chargé d'étudier la question de la réformation des jugements du Tribunal administratif a recommandés après une étude sérieuse et objective (A/2909).

22. M. QUIJANO (Argentine) se plaît à noter la nouvelle réduction des prévisions de dépenses; la réorganisation du Secrétariat a déjà rendu possibles des économies importantes, et elle ne manquera pas d'en permettre d'autres au cours des prochaines années; il convient toutefois de veiller à ce que ces réductions ne nuisent pas au bon fonctionnement du Secrétariat.

23. En revanche, il y a lieu de s'inquiéter de l'augmentation constante du budget des institutions spécialisées. Alors que le budget de l'Organisation des Nations Unies a été stabilisé et même réduit, ceux des institutions spécialisées (à l'exclusion de celui de l'Organisation météorologique mondiale) accusent une augmentation totale de plus de 3 millions de dollars. C'est là un problème grave, car, si la tâche des institutions spécialisées prend chaque année plus d'importance, la même considération s'applique à l'Organisation des Nations Unies qui, pourtant, réussit à réduire ses dépenses. Conformément à l'Article 58 de la Charte, l'Organisation doit faire des recommandations en vue de coordonner les travaux des institutions spécialisées. Il y aurait donc lieu d'attirer sur ce point l'attention de l'Assemblée et de lui demander d'inviter les institutions spécialisées à envisager, pour stabiliser le budget, d'adopter des mesures analogues à celles que l'Organisation a prises.

24. La délégation de l'Argentine votera les crédits recommandés par le Comité consultatif.

### Examen en première lecture (suite)

#### CHAPITRE 12. — BUREAU DES SERVICES GÉNÉRAUX

25. Lord FAIRFAX (Royaume-Uni) approuve la suppression de trois postes au Bureau des services généraux, mais partage les vues du Comité consultatif concernant l'octroi de contrats permanents aux travailleurs manuels et le reclassement de deux postes à l'Administration postale. La délégation du Royaume-Uni appuiera donc la recommandation du Comité consultatif.

26. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) constate qu'en 1954, la vente des timbres-poste a rapporté bien moins qu'on ne l'avait prévu. Le trop grand nombre d'émissions en est peut-être la cause. D'autre part, il serait intéressant d'avoir des précisions sur la nature de l'accord que le Secrétaire général envisage de conclure avec les PTT suisses.

27. M. VAUGHAN (Directeur des services généraux) indique, en ce qui concerne la vente des timbres poste, qu'au paragraphe 127 de son rapport (A/2921) le Comité consultatif compare les prévisions de recettes calculées sur la base de chiffres bruts aux résultats nets obtenus après déduction des frais. Ce risque de confusion disparaîtra si l'on adopte les propositions du Secrétaire général concernant les règles comptables à appliquer dans l'avenir aux activités lucratives (A/C.5/623). En fait, les recettes brutes ont été chaque année, depuis la création de l'Administration postale, supérieures aux prévisions.

28. En vertu de l'accord conclu avec les Autorités suisses, les PTT suisses vont émettre, pour la Journée des Nations Unies, des timbres spéciaux de l'ONU, qui seront vendus par le Bureau de poste suisse au Palais des Nations. D'autres émissions commémoratives suivront pour les institutions spécialisées.

29. En ce qui concerne les postes dont il n'approuve pas le reclassement, le Comité consultatif s'est plus précisément opposé à la promotion du Chef de l'Administration postale, qui ne lui paraît pas justifiée. Cette attitude est regrettable, en ce sens qu'elle semble constituer un fâcheux précédent et qu'elle est préjudiciable à tout examen ultérieur de la question. Le poste en question comporte, tant sur le plan administratif que du point de vue de l'élaboration des programmes, de lourdes responsabilités qui semblent certainement justifier un reclassement.

30. M. FRIIS (Danemark) demande si le Secrétaire général, en accordant des contrats permanents aux travailleurs manuels, s'est inspiré de la pratique suivie par l'administration municipale de New-York.

31. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) estime avec le Comité consultatif que le nombre des travailleurs manuels que l'on se propose d'engager à titre permanent doit être réduit à un minimum correspondant aux travaux durables les plus importants, et que les autres travaux doivent être effectués par des agents temporaires.

32. M. VAUGHAN (Directeur des services généraux) croit savoir que, dans l'administration municipale de New-York, beaucoup de travailleurs manuels ont le statut de fonctionnaires. Les travailleurs manuels qui

ont reçu des contrats permanents sont au service de l'Organisation depuis quatre à cinq ans et ont fait la preuve de leur compétence.

33. En réponse à des questions de M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique), M. VAUGHAN (Directeur des services généraux) reconnaît que l'entretien du terrain du Siège exige des services hautement qualifiés. Certains progrès ont déjà été réalisés au cours de l'année passée, mais le Secrétaire général compte, en 1956, prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer l'aspect général du site et des jardins.

34. En ce qui concerne l'accord postal conclu avec la Suisse, le gouvernement de ce pays prendra à sa charge les dépenses relatives au dessin et à l'impression des timbres et partagera par moitié avec l'Organisation des Nations Unies les bénéfices réalisés sur les ventes aux philatélistes. Aux termes de l'accord passé, au Siège, avec les Etats-Unis, tous les frais de production et de vente des timbres incombent à l'Organisation, qui conserve la totalité des bénéfices réalisés sur la vente aux philatélistes.

35. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 12 un crédit de 3 millions de dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

#### CHAPITRE 16. — CHARGES COMMUNES

36. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 16 un crédit de 3.645.700 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

#### CHAPITRE 17. — MATÉRIEL

37. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 17 un crédit de 165.000 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

#### CHAPITRE 23. — VERSEMENTS SPÉCIAUX PRÉVUS AU PARAGRAPHE 2 DE L'ANNEXE 1 DU STATUT DU PERSONNEL

38. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 23 un crédit de 50.000 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

#### CHAPITRE 24. — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

39. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 24 un crédit de 20.000 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

#### CHAPITRE 30. — TRANSFERT À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES AVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

40. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 30 un crédit de 649.500 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

CHAPITRE 31. — AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

41. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 31 un crédit de 2 millions de dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

CHAPITRE 32. — COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

42. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 32 un crédit de 106.000 dollars.

*A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.*

La séance est levée à 12 h. 25.